


# L'ÉQUITÉ LINGUISTIQUE

**EN MATIÈRE D'ÉVALUATION  
DES DIPLÔMES ET  
COMPÉTENCES  
DES PROFESSIONNELS  
FRANCOPHONES DE LA SANTÉ  
FORMÉS À L'ÉTRANGER**



**Consortium national  
de formation en santé**

*[www.cnfs.net](http://www.cnfs.net)*



---

*Le CNFS est reconnaissant à l'Initiative relative  
aux professionnels de la santé formés à l'étranger,  
Division des stratégies en matière de ressources  
humaines en santé de Santé Canada, pour l'appui  
financier accordé au Projet de formation des  
professionnels francophones de la santé formés  
à l'étranger et à la tenue de trois  
rencontres régionales.*

# TABLE DES MATIÈRES

<b>4</b>	<b>SOMMAIRE</b>
<b>6</b>	<b>INTRODUCTION</b>
<b>7</b>	<b>1. MISE EN CONTEXTE</b>
<b>9</b>	<b>2. LES TROIS RENCONTRES RÉGIONALES</b>
	<i>2.1 La rencontre régionale de l'Ouest</i>
	<i>2.2 La rencontre régionale de l'Ontario</i>
	<i>2.3 La rencontre régionale de l'Atlantique</i>
<b>25</b>	<b>3. SYNTHÈSE DES ACTIONS PRIORITAIRES</b>
<b>27</b>	<b>CONCLUSION</b>



**Consortium national  
de formation en santé**

**Secrétariat national**

Consortium national de formation en santé  
260, Dalhousie, bureau 400, Ottawa (ON) K1N 7E4  
Tél. : (613) 244-7837 | Téléc. : (613) 244-0283  
Sans frais 1.866.551.2637

*www.cnfs.net*

## SOMMAIRE

Environ 100 personnes ont participé aux trois rencontres régionales organisées par le Consortium national de formation en santé (CNFS) à Winnipeg, le 25 janvier 2008, à Toronto, le 7 février 2008, et à Moncton, le 26 mars 2008. Lors de ces 3 rencontres, deux questions essentielles ont été examinées afin de déterminer les actions prioritaires sur lesquelles il importera de se pencher dans un avenir rapproché. La première concerne les obstacles et défis liés à l'offre de services d'évaluation, en français, des diplômes et compétences pour quatre professions ciblées (médecine, sciences infirmières et soins infirmiers auxiliaires, ergothérapie, physiothérapie) dans leurs régions ou provinces. La seconde concerne les actions à prendre pour mieux répondre aux besoins des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger en matière de services d'évaluation, en français, des diplômes et compétences.

Divers constats ont émergé de ces trois rencontres. Les difficultés auxquelles se heurtent les professionnels de la santé formés à l'étranger sont similaires peu importe qu'ils soient anglophones ou francophones. Les participants ont cependant reconnu le manque d'équité linguistique lors du traitement des demandes d'évaluation des diplômes et compétences des francophones, car les informations et les ressources en langue française sont pratiquement inexistantes. Les services d'évaluation en français varient d'une province à l'autre et d'une profession à l'autre, mais ils restent relativement limités dans tout le pays. Les besoins de personnel francophone, de ressources financières et de traduction sont donc énormes dans les organismes de réglementation provinciaux et les services gouvernementaux.

Les organismes de réglementation offrent un nombre croissant d'initiatives et de mécanismes d'appui. Il y a également davantage de politiques provinciales sur la reconnaissance des diplômes étrangers. Ces mesures s'adressent toutefois

principalement à une clientèle anglophone. Il y a donc lieu d'établir des programmes d'appui et d'intégration professionnelle pour répondre aux besoins des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Il pourrait s'agir de diverses ressources en français, notamment : de l'information pré-migratoire reflétant bien la réalité du bilinguisme dans les différentes provinces canadiennes et les possibilités d'y pratiquer sa profession en français; de la documentation sur le processus d'évaluation des diplômes et compétences; des réseaux de mentorats et de stages; des cours préparatoires aux examens et des formations d'appoint.

Tous les acteurs – gouvernements, employeurs, organismes de réglementation, institutions d'enseignement postsecondaire, regroupements communautaires – ont un rôle et un mandat particuliers à cet égard. Il faut donc d'abord les sensibiliser aux réalités des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger qui sont établis dans les communautés francophones minoritaires. Ils pourront ainsi reconnaître les besoins de ces professionnels et s'engager à mieux y répondre en élaborant, puis en offrant des services, en français, d'appui et d'évaluation.

La motivation des participants aux trois rencontres régionales et la qualité de leurs contributions aux discussions dénotent une détermination à s'engager pour faciliter l'intégration professionnelle des diplômés internationaux francophones dans le domaine de la santé. Parmi les voies à suivre, la mobilisation nationale de tous les acteurs permettra d'élaborer une approche concertée et soutenue pour mieux évaluer les diplômes et compétences de ces professionnels étrangers. Cela implique une meilleure coordination, diffusion et partage, à l'échelle nationale, des ressources existantes ou en cours d'élaboration, des informations destinées aux professionnels francophones de la santé formés à l'étranger ainsi que des programmes d'appui et d'intégration offerts en français.

## INTRODUCTION

Le présent rapport rend compte des principaux résultats des trois rencontres que le Consortium national de formation en santé (CNFS) a organisées dans les régions de l'Ouest, de l'Ontario et de l'Atlantique. La première a eu lieu à Winnipeg, le 25 janvier 2008, la deuxième, à Toronto, le 7 février 2008, et la troisième, à Moncton, le 26 mars 2008.

L'objectif du CNFS était d'examiner les obstacles et les défis liés à l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Les rencontres ont permis de déterminer des pistes de solution et des actions prioritaires pour l'ensemble des acteurs dans ce domaine.

Le CNFS avait ciblé quatre professions : la médecine, les sciences infirmières et les soins infirmiers auxiliaires, l'ergothérapie et la physiothérapie. Au départ, il avait choisi de concentrer l'examen sur la situation en Alberta, au Manitoba, en Ontario et au Nouveau-Brunswick. Au fil des rencontres, la consultation a toutefois été élargie à d'autres provinces qui ont contribué aux discussions de façon substantielle.

Afin de susciter une réflexion approfondie lors des rencontres, le CNFS a rédigé un document de réflexion sur la reconnaissance des diplômés internationaux en santé francophones dans les quatre provinces retenues. Ce document est disponible sur le site du CNFS à [www.cnfs.net/publications/autres](http://www.cnfs.net/publications/autres). Il donne d'abord un aperçu des processus d'évaluation des diplômes et compétences pour chacune des quatre professions ciblées. Il présente ensuite sommairement les services offerts en français et le cheminement typique des professionnels francophones formés à l'étranger. Il propose enfin des axes d'intervention et des pistes de solution aux fins de discussion.

Le présent rapport est structuré en trois parties. Dans la première, une mise en contexte situe le mandat du CNFS en matière d'évaluation et de reconnaissance des diplômés étrangers. Elle précise également le potentiel que les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger représentent pour les communautés francophones en situation minoritaire. La deuxième partie résume les présentations et les discussions des trois rencontres régionales. La troisième dégage des actions prioritaires qui sont communes aux trois régions afin d'y donner suite.

## 1. MISE EN CONTEXTE

Durant les trois rencontres régionales, Jocelyne Lalonde, directrice générale du CNFS, a exposé la démarche du CNFS et rappelé les enjeux discutés dans un contexte plus global et pancanadien. Nous reprenons ci-dessous les principaux éléments de sa présentation.

Le Canada manque de professionnels et de ressources humaines francophones dans le domaine névralgique de la santé. Le recrutement, l'intégration et la rétention des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger constituent donc un atout pour la société canadienne. Ces professionnels s'avèrent encore plus importants pour les communautés francophones en situation minoritaire qui veulent accroître l'accès à des services de santé en français.

En novembre 2003, le Comité directeur de Citoyenneté et Immigration Canada - communautés francophones en situation minoritaire a publié le *Cadre stratégique pour favoriser l'immigration au sein des communautés francophones en situation minoritaire*. Il y proposait de déployer des efforts importants pour assurer une meilleure intégration et rétention des immigrants d'expression française.

Dans son plan stratégique de 2006 à 2011, le Comité directeur recommande trois grandes orientations, dont la reconnaissance des acquis et des expériences des travailleurs formés à l'étranger pour favoriser l'employabilité. Il signale que le domaine de la santé est jugé prioritaire et que des projets d'envergure sont envisagés. Il recommande d'appuyer des institutions postsecondaires de langue française afin de recruter et d'intégrer des étudiants internationaux en leur offrant des services d'encadrement scolaire et social. Il souligne aussi l'importance de planifier et d'offrir des formations d'appoint et des stages pour la mise à niveau des compétences professionnelles et des habiletés relatives à l'emploi. Enfin, il prévoit la mise en place d'une formation linguistique en anglais et/ou en français à l'intention des immigrants d'expression française.

En parallèle, l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques (ICRML) a effectué une étude exploratoire pour le CNFS en 2005. Dans le rapport intitulé *La reconnaissance des diplômés internationaux francophones en santé au Canada : un potentiel pour les communautés francophones en situation minoritaire*,

l'ICRML fait état des résultats. Il constate le manque de données sur la situation particulière des immigrants francophones qui ont des compétences en santé et qui souhaitent intégrer le marché du travail à l'extérieur du Québec.

L'étude de l'ICRML a montré l'insuffisance de la formation ou de la mise à niveau en français pour répondre aux besoins spécifiques des immigrants francophones ayant une formation en santé. Elle a révélé que le processus d'établissement des équivalences et d'accréditation se déroule souvent en anglais, ce qui joue contre les communautés francophones en situation minoritaire. Le manque de maîtrise de l'anglais devient un obstacle majeur pour les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.

D'après les données du recensement de 2001, 170 470 personnes immigrantes dont le domaine d'études déclaré était « professions de la santé et technologies connexes » résidaient en Alberta (24 110), au Manitoba (7 865), au Nouveau-Brunswick (1 480) et en Ontario (136 965). On peut estimer à 11 458 le nombre<sup>1</sup> de ces personnes ayant une connaissance du français. Il s'agit donc d'un contingent potentiel stratégique de professionnels de la santé qui pourraient travailler en français dans les communautés francophones en situation minoritaire.

Grâce à l'appui financier de l'Initiative relative aux professionnels de la santé formés à l'étranger de Santé Canada, le CNFS a démarré le Projet de formation des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Échelonné sur quatre ans (du 1<sup>er</sup> février 2007 au 31 mars 2010), le Projet est doté d'un budget de 1 M\$. Il vise à mettre en oeuvre des initiatives prioritaires qui faciliteront l'accréditation et l'intégration des immigrants francophones ayant des compétences professionnelles en santé.

Le projet piloté par le CNFS comporte plusieurs volets intéressants pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Il interpelle les multiples organismes et ministères qui ont un mandat en matière d'immigration, mais aussi de formation, de réglementation et d'évaluation dans le domaine de la santé.

<sup>1</sup> « Pour établir ce nombre, nous avons appliqué les mêmes proportions que celles de la totalité des immigrants qui déclaraient connaître le français, ou le français et l'anglais, entre 1991 et 2001 au nombre d'immigrants ayant déclaré être de la catégorie ' professions de la santé et technologies connexes ' peu importe la période d'immigration. » *La reconnaissance des diplômés internationaux en santé francophones*, Document de réflexion préparé par Diversis pour le Consortium national de formation en santé, janvier 2008, p. 3



## 2. LES TROIS RENCONTRES RÉGIONALES

Nous avons résumé les présentations et les travaux des trois rencontres régionales. Nous donnons en outre un aperçu des enjeux discutés et une synthèse des obstacles et défis, des pistes de solution et des actions prioritaires mentionnés par les participants.

Les enjeux sociaux et politiques soulevés dépassaient largement le thème et l'objectif des trois rencontres régionales. Même si nous ne saurions faire abstraction complète de ces enjeux, nous avons surtout axé notre rapport sur l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences dans le domaine de la santé. L'accessibilité et l'étendue de ces services varient d'une province à l'autre et d'une profession à l'autre; ils sont toutefois relativement limités. Nous évoquerons souvent des pratiques qui s'adressent davantage aux anglophones, car elles peuvent offrir des modèles intéressants pour les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.

### 2.1 La rencontre régionale de l'Ouest

#### Faits saillants

La rencontre régionale de l'Ouest a eu lieu à Winnipeg, le 25 janvier 2008. Elle a rassemblé 28 personnes de l'Alberta, du Manitoba et de la Colombie-Britannique ainsi que des représentants d'organismes nationaux. Les participants représentaient surtout des organismes de réglementation provinciaux et nationaux dans les quatre professions ciblées : la médecine, les sciences infirmières et les soins infirmiers auxiliaires, la physiothérapie et l'ergothérapie. Ils venaient aussi d'institutions d'enseignement postsecondaire, de services provinciaux d'évaluation des diplômes et de regroupements provinciaux offrant des services en français de santé et d'immigration dans les communautés francophones minoritaires.

Les présentations de cinq conférenciers ont permis de constater que la situation diffère énormément en Alberta et au Manitoba : la disponibilité des services en français dans la seconde province contraste avec le manque de tels services dans la première. Les conférenciers ont profité de la rencontre pour faire état de pratiques



Une vue des participants à la rencontre régionale de l'Ouest, 1ère rangée, de gauche à droite : Dr Bill Pope, *College of Physicians and Surgeons of Manitoba*; Ximena Munoz, *Academic Credentials Assessment Service - Manitoba (ACAS)*. 2ème rangée, de gauche à droite: Ida Kamariza, *Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA)*; Adèle Ngi-Song, *Consortium national de formation en santé (CNFS) - La Cité collégiale*; Ghislain Sangwa-Lugoma, *CNFS - Campus Saint-Jean, University of Alberta*; Yashima Faustin Tshite, *Association des médecins francophones formés hors Canada (AMFFCA)*; Gisèle Trubey, *CNFS*.

exemplaires en matière d'évaluation des diplômes et compétences qui pourront servir de modèles et de pistes de solution. Nous résumons ci-dessous les présentations.

Ximena Monoz, du Service d'évaluation des diplômes du Manitoba, a donné un aperçu du processus d'évaluation et du modèle de reconnaissance des diplômes étrangers dans la province. Le cadre intitulé *Framework for a Manitoba Action Strategy on Qualifications Recognition* comprend un plan d'action pour accélérer l'intégration de ces diplômés par des pratiques justes et équitables d'évaluation et de reconnaissance de leurs diplômes étrangers. Le projet de loi 19 sur les pratiques d'inscription équitables dans les professions réglementées (*Fair Registration Practices in Regulated Professions Act*) appuie ce cadre. Le gouvernement offre même de l'aide financière pour couvrir 50 % des frais d'évaluation dans les professions réglementées. Même si le service n'est pas offert en français, il est possible de soumettre une demande de reconnaissance dans cette langue.

En l'absence d'Emmy Mukassa, de l'*International Qualifications Assessment Service of Alberta* (IQAS), sa présentation a été distribuée aux participants. Puisque cet organisme joue un rôle important en Alberta, nous en donnons un aperçu. Le gouvernement provincial ne détient pas un rôle décisionnel dans le domaine, mais il s'assure que les mécanismes sont en place pour faciliter la reconnaissance des diplômes et compétences. Il appuie donc l'IQAS et d'autres initiatives telles que l'*International Pharmacy Bridging Program* et la formation d'appoint pour les médecins diplômés à l'étranger dans le domaine de la communication et de la langue. Il soutient également la mise sur pied du *Health Care and Skills Assessment Centre*. Tous ces services sont toutefois offerts uniquement en anglais.

Sharon Eadie, de l'Association des ergothérapeutes du Manitoba, a précisé que cet organisme a conclu un partenariat avec le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) pour offrir des services en français à sa clientèle francophone. En parallèle, l'Association canadienne des ergothérapeutes pilote, avec ses 10 organismes provinciaux, un projet national en vue d'élaborer une approche concertée et des outils pour mieux évaluer les compétences des diplômés internationaux en santé. À l'heure actuelle, l'Association des ergothérapeutes du Manitoba offre en français certains documents tels que les politiques d'inscription et les feuillets d'information, mais les besoins en traduction demeurent. Elle prévoit donc établir un réseau de mentorat pour les ergothérapeutes formés à l'étranger, en partenariat avec la *Manitoba Society of Occupational Therapists*.



Quelques uns des participants à la consultation régionale de l'Ouest, de gauche à droite: Margaret Friesen, *Professional Conduct, College of Licensed Practical Nurses of Manitoba*; Verna Holgate, *College of Licensed Practical Nurses of Manitoba*; Linda Stanger, *College of Licensed Practical Nurses of Alberta*; Dr José François, programme bilingue de résidence en médecine familiale, Université du Manitoba; Richard V. Loiselle, Services en français, Santé et Vie saine Manitoba.

Diane Wilson Maté, de l'Association des infirmières et infirmiers du Manitoba, a précisé que cet organisme a également conclu un partenariat avec le Collège universitaire de Saint-Boniface (CUSB) pour traiter les demandes de reconnaissance des compétences venant de candidats francophones. L'Association fera sous peu traduire en français son examen provincial pour les infirmières auxiliaires. Elle souhaite améliorer sa capacité d'offrir des services en français grâce à la traduction d'un nombre accru de ses documents et à son partenariat avec le CUSB.

Tabason Eftekari, de l'Alliance canadienne de physiothérapie, a présenté le processus d'évaluation des compétences pour cette profession. L'Alliance effectue l'examen des titres de compétences pour toutes les provinces et il n'y a pas de processus parallèle au niveau provincial. De 1997 à 2007, 2 886 physiothérapeutes diplômés à l'étranger ont fait une demande de reconnaissance, mais seulement 29 étaient francophones. Malgré ce nombre restreint, l'Alliance offre la gamme de ses services en français et en anglais. Parmi ses initiatives en matière de reconnaissance des compétences, notons un projet que finance Santé Canada. Ce projet est réalisé en partenariat avec divers organismes de réglementation nationaux : sciences infirmières, pharmacie, laboratoire médical, technique radiologique, ergothérapie et physiothérapie. Il sert à élaborer une orientation ou une introduction au système de santé du Canada qui sera offerte en français et en anglais aux professionnels de la santé formés à l'étranger dans les disciplines mentionnées.

Yashima Faustin Tshite, de l'Association des médecins francophones formés hors Canada en Alberta, a dressé un portrait de la situation de ces médecins. Il a noté qu'ils doivent surmonter plusieurs obstacles et défis, notamment : la double barrière linguistique limitant l'accès à l'information requise; la difficulté, dans la province, de trouver du matériel didactique et des livres de référence en français; le manque d'ateliers préparatoires, en français, aux examens d'accréditation; la différence culturelle; et la discrimination. Plusieurs solutions permettraient de venir en aide aux médecins francophones diplômés à l'étranger : des cours de communication écrite et orale allant de l'anglais technique à l'écriture médicale; une orientation de base sur le système de santé canadien; et des cours d'appoint sur la conduite de l'examen physique et la planification du traitement. M. Tshite a souligné que l'intégration professionnelle des diplômés francophones formés à l'étranger dans le domaine de la santé ne peut se faire que si elle s'enclenche dès l'arrivée dans la province et dans la communauté d'adoption.

## **Obstacles et défis**

À la suite des présentations, les participants ont mentionné de nombreux obstacles et défis liés à l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences dans les provinces de l'Ouest canadien. Nous les avons résumé et regroupé sous trois grandes rubriques.

### **1. Obstacles et défis liés à l'information**

- ✿ L'information en français sur le processus d'évaluation des diplômes et compétences est difficile à trouver et, lorsqu'elle existe, elle est dispersée dans de multiples instances.

- ✿ Il manque du matériel didactique en français (surtout en Alberta).
  - ✿ Les informations prémissives offertes en ligne sur les exigences des organismes de réglementation dans le domaine de la santé sont souvent périmées.
- 2. Obstacles et défis liés aux ressources humaines et financières**
- ✿ Le manque de ressources et d'expertises pour faire des évaluations en français limite la capacité des organismes de réglementation et des services d'évaluation d'offrir des services en français.
  - ✿ La taille et les ressources des organismes de réglementation varient beaucoup d'une profession à l'autre et d'une province à l'autre de sorte que leurs moyens sont souvent très limités.
  - ✿ Vu le petit nombre de diplômés internationaux francophones dans le domaine de la santé, l'offre de services en français n'est pas jugée prioritaire.
- 3. Obstacles et défis liés à la langue**
- ✿ Il y a un manque de formation linguistique en anglais axée sur la profession médicale dans les provinces.
  - ✿ Inversement, le manque de possibilités de pratiquer en français fait en sorte que les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger se résignent à cheminer dans un système anglophone au détriment des communautés francophones minoritaires.

### **Pistes de solution**

Durant les discussions, les participants ont proposé plusieurs pistes de solution. Nous les avons résumé et regroupé sous cinq grands thèmes.

- 1. Le rôle des gouvernements provinciaux en matière d'équité linguistique et d'évaluation des diplômes et compétences**
- ✿ Les gouvernements provinciaux doivent reconnaître davantage le concept du bilinguisme, s'engager à mettre en place des mécanismes pour la formation d'appoint et l'intégration des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger, et s'assurer que la documentation et l'information soient disponibles en français sur leurs territoires respectifs.
- 2. Les programmes d'appui et d'intégration professionnelle**
- ✿ Il est crucial de mettre en place davantage de mentorats en français pour permettre aux professionnels francophones de la santé formés à l'étranger d'améliorer leurs compétences linguistiques en français et en anglais, de se familiariser avec la profession et nouer ainsi des relations professionnelles. (Le programme de résidence en médecine familiale au Manitoba est cité en exemple.)
  - ✿ Il faut élaborer des cours préparatoires aux examens des organismes de réglementation et des programmes de passerelle pour aider les diplômés

internationaux francophones dans le domaine de la santé à répondre aux exigences de leur profession.

### 3. L'information

- ✿ L'information prémigratoire doit mieux refléter la réalité linguistique des provinces où il est souvent difficile de travailler en français.
- ✿ Une meilleure sensibilisation des ambassades et des autorités canadiennes ainsi qu'une communication accrue amélioreront l'information transmise aux diplômés internationaux francophones de la santé afin qu'ils puissent faire des choix plus éclairés et responsables avant de venir au Canada.
- ✿ Les organismes de réglementation pourraient établir des mécanismes pour mieux identifier les candidats francophones en fonction de leur langue.
- ✿ La centralisation de l'information et l'aiguillage permettront de mieux orienter les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.

### 4. Les ressources

- ✿ Il faut assurer la diffusion et le partage des ressources existantes.
- ✿ Il est nécessaire d'accorder des budgets de traduction afin de développer la capacité des instances concernées d'offrir de la documentation et des services en français.

### 5. Le rapprochement entre les organismes de réglementation et les organismes des communautés francophones en situation minoritaire

- ✿ Une collaboration accrue entre les organismes de réglementation et les organismes communautaires, y compris les services d'accueil aux immigrants francophones, permettra de mieux connaître les besoins des francophones diplômés en santé à l'étranger. Cela permettra d'établir ensuite des services et des programmes appropriés en vue d'assurer leur intégration sociale et professionnelle.

## Actions prioritaires

À la suite des discussions en petits groupes, les participants ont déterminé des actions qu'ils jugeaient prioritaires pour leur région ou province. Ils ont privilégié les actions nationales qui seront bénéfiques à l'ensemble des acteurs et des enjeux dans ce domaine grâce à une concertation accrue. Il va sans dire que le succès de la mise en œuvre des actions proposées dépendra d'un financement adéquat. Les participants ont aussi suggéré que la démarche du CNFS soit élargie à l'ensemble des provinces et territoires.

Nous présentons une synthèse des actions prioritaires proposées pour la région de l'Ouest que nous avons regroupées sous un seul grand thème.

#### 1. La mobilisation de tous les acteurs provinciaux et nationaux

Cette mobilisation devrait se traduire par la formation d'un Groupe de travail national qui étudiera la meilleure façon de centraliser et de partager les ressources

existantes afin de les diffuser à l'ensemble des acteurs partout au pays. Une coordination nationale permettra de mieux aiguiller et appuyer les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger pour accélérer leur intégration professionnelle.

On propose que le Groupe de travail national pilote les activités suivantes :

- ✿ la création d'un service national d'information en français (un pendant du Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers du gouvernement fédéral) qui offrirait tous les renseignements nationaux et provinciaux sur la reconnaissance des diplômes et compétences des professionnels de la santé formés à l'étranger;
- ✿ la mise en place d'une banque de données sur toutes les ressources offertes aux plans national et provincial (formations d'appoint et linguistiques, modules, outils de sensibilisation et d'orientation, services, informations sur l'évaluation des diplômes et compétences, mentorats, stages, etc.) ainsi qu'une liste des acteurs principaux (gouvernements, institutions postsecondaires, organismes de réglementation, associations professionnelles, organismes communautaires);
- ✿ l'élaboration d'un portail prémigratoire centralisé qui offrirait des informations réalistes et à jour sur les exigences linguistiques des différentes provinces, et qui décrirait le processus exigé pour faire reconnaître les diplômes et compétences;
- ✿ la mise sur pied d'un service national de traduction qui appuierait les efforts des associations professionnelles et des organismes de réglementation provinciaux afin d'offrir des services bilingues d'évaluation des diplômes et compétences;
- ✿ l'adoption de mécanismes pour identifier les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger;
- ✿ l'élaboration d'une formation linguistique en anglais pour les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger qui sont établis dans des provinces où l'anglais est exigé dans la pratique de leur profession.

Malgré les disparités provinciales, les participants ont examiné les obstacles et défis, les pistes de solution et les pratiques exemplaires dans la région de l'Ouest, notamment en Alberta et au Manitoba. Les discussions ont permis de dégager des constats et des actions prioritaires pour augmenter l'offre de services d'évaluation des diplômes et compétences en français dans ces deux provinces.

Parmi les constats issus des discussions, notons que les gouvernements du Manitoba et de l'Alberta ont joué un rôle crucial pour le développement de services d'évaluation des diplômes et d'intégration des diplômés internationaux dans le domaine de la santé. Par exemple, l'engagement du gouvernement manitobain a permis d'élaborer, en consultation avec les principaux acteurs provinciaux, un plan d'action qui appuie l'intégration professionnelle des diplômés internationaux de la santé dans les deux langues officielles.

## 2.2 La rencontre régionale de l'Ontario

### Faits saillants

La rencontre régionale de l'Ontario s'est déroulée à Toronto, le 7 février 2008. Elle a rassemblé 29 personnes qui représentaient, à l'échelle provinciale, des organismes de réglementation, des associations professionnelles, des ministères et des regroupements offrant des services en français dans les domaines de la santé et de l'immigration. Six organismes de réglementation et associations professionnelles à l'échelle nationale, trois ministères fédéraux, des institutions postsecondaires et l'Association des médecins étrangers du Québec ont également participé à la rencontre.

Les présentations de quatre conférenciers ont permis de constater que certains services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences sont offerts en Ontario, mais qu'ils sont encore limités. Les conférenciers ont fait état de pratiques exemplaires qui pourraient servir de modèles et de pistes de solution. Ils ont également souligné de nombreux obstacles et défis. Nous résumons ci-dessous les présentations.

Nous reprenons certains éléments de la présentation du *World Education Services* (WES) qui était prévue à l'ordre du jour, même si son représentant n'a pu assister à la rencontre. En 2007, le WES a traité environ 7 000 demandes de reconnaissance de diplômes étrangers en provenance du Canada, toutes professions confondues. Sur ce nombre, 171 ont été déposées par des immigrants francophones diplômés de la France (64), de l'Afrique francophone et du Maghreb (194), et d'Haïti (13). Plusieurs organismes de réglementation de l'Ontario, des ministères provinciaux, des employeurs et des institutions postsecondaires font appel aux services d'évaluation du WES. Bien que l'organisme fasse des efforts pour offrir ses services en français et en anglais, l'outil en ligne qui permet de connaître rapidement l'équivalence canadienne d'un diplôme obtenu à l'étranger d'une institution postsecondaire n'est pas traduit en français.

Federico Bonechi, de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO), a brossé un tableau du processus d'évaluation des compétences dans la province. Tous les candidats doivent avoir réussi l'examen national de l'Association des infirmières



Une vue des participants à la rencontre régionale de l'Ontario, de gauche à droite : Marg Mount, *Canadian Society of Cardiology Technologists (CSCT)*; Claudine Côté, Développement francophone, Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIC); Louis E. Tremblay, Programme de physiothérapie, Université d'Ottawa; Dr Ramses Wassef, Comité central des examens, Conseil Médical canadien; Maxine C. Mott, *Faculty of Community & Health Studies, Kwantlen University College*; Ariadne Lemire, *College of Physiotherapists of Ontario*; Fred Bonechi, *College of Nurses of Ontario (CNO)*.

et infirmiers du Canada. Ils doivent aussi démontrer qu'ils possèdent une connaissance orale et écrite adéquate du français ou de l'anglais. Dans le cas des diplômés internationaux, ils doivent présenter une preuve de citoyenneté ou de statut d'immigrant reçu. Certains documents de l'OIIO sont rédigés en français. Le guide expliquant la marche à suivre pour faire reconnaître son diplôme (*Registration Guide for Internationally Educated Nurses*) et les informations sur les programmes d'appoint (*bridging*) ne le sont toutefois pas.

Tabason Eftekari, de l'Alliance canadienne de physiothérapie, a présenté le processus d'évaluation des compétences pour cette profession. L'Alliance pilote quelques projets qui s'adressent aux physiothérapeutes formés à l'étranger (voir les informations à ce sujet sous les rubriques 2.1, rencontre régionale de l'Ouest, et 2.3, rencontre régionale de l'Atlantique). Son projet *Intégration des physiothérapeutes formés à l'étranger* reçoit un financement de Ressources humaines et Développement social Canada. Il désigne des activités prioritaires pour l'Alliance afin de faciliter l'intégration professionnelle de ces physiothérapeutes : l'évaluation et la formation linguistique propres à la profession; la révision de la démarche courante de l'Alliance; l'élaboration de programmes d'appoint (*bridging*) et de mentorat; l'amélioration de la communication et de l'information. L'Alliance a entamé la révision de sa documentation afin de la rendre plus compréhensible et accessible aux physiothérapeutes formés à l'étranger. Elle envisage aussi de mettre sur pied un programme d'appoint.

Elinor Larney, de l'Ordre des ergothérapeutes de l'Ontario, a présenté quelques données sur les ergothérapeutes inscrits auprès de l'Ordre. Parmi les 4 300 membres, 101 sont francophones et plus de 10 % possèdent un diplôme universitaire étranger. Mme Larney a décrit les grandes lignes du processus d'évaluation des compétences et les critères en vigueur. Les ergothérapeutes formés à l'étranger doivent avoir réussi l'examen national de l'Association canadienne des ergothérapeutes (ACE) et avoir le droit de travailler au Canada. L'examen national est offert en français et en anglais. Quant aux exigences linguistiques, les ergothérapeutes formés à l'étranger doivent posséder une connaissance suffisante du français ou de l'anglais. Mme Larney a noté que l'ACE a piloté deux projets sur l'intégration professionnelle des diplômés internationaux et qu'elle a conçu un cadre relatif à l'accès à la pratique et à l'obtention du permis d'exercice des ergothérapeutes ayant suivi leur formation à l'étranger.



Première rangée, de gauche à droite: Marg Mount, *Canadian Society of Cardiology Technologists (CSCT)*; Claudine Côté, Développement francophone, Association des infirmières et infirmiers du Canada (AIIC); Louis E. Tremblay, Programme de physiothérapie, Université d'Ottawa. En arrière plan: Maggy Razafimbahiny, Consortium national de formation en santé (CNFS).



Le Dr Amir Sheik-Yousef, de l'*Association of International Physicians & Surgeons of Ontario*, a précisé que cet organisme compte environ 2 000 membres, anglophones et francophones, qui suivent le processus d'accréditation en médecine. Les médecins diplômés à l'étranger font face à de nombreux défis, notamment : les problèmes d'intégration sociale et économique; le manque de formation préparatoire aux examens nationaux et provinciaux; les difficultés de répondre aux exigences provinciales de la profession, y compris les exigences linguistiques; et les attitudes préconçues par rapport aux diplômés étrangers. Pour aider les médecins diplômés à l'étranger, l'Association propose les pistes de solution suivantes : fournir de l'information pré-migratoire plus réaliste (voir le modèle *Human Resources Toolkit*, de Professions Santé Ontario, en anglais seulement); créer un centre de documentation et d'information pour les diplômés internationaux francophones en médecine; établir un mécanisme de suivi de ces diplômés; et simplifier le processus d'évaluation de leurs compétences aux plans national et provincial. En Ontario, les médecins francophones formés à l'étranger manquent aussi de documents en français, pour mieux se préparer aux examens, et de services d'aiguillage et d'orientation en français.

Brice Betu, de l'Association des médecins gradués de l'étranger au Québec, a reconnu que les problèmes des diplômés étrangers anglophones et francophones se ressemblent beaucoup. Il a cependant souligné que le taux de réussite aux examens du Québec des médecins francophones diplômés à l'étranger était très faible par rapport à leurs homologues anglophones. Les seconds bénéficient d'un cours de francisation tandis que les premiers n'ont pas de formation linguistique en anglais. M. Betu a aussi déploré le fait que les médecins internationaux francophones sont peu nombreux à obtenir une résidence. Selon lui, il est urgent d'organiser des rencontres nationales pour discuter d'une meilleure coordination de l'information et des ressources destinées aux diplômés internationaux francophones, et pour établir les services d'appui dont ils ont besoin.

Les présentations ont permis de constater que, malgré les efforts des organismes d'évaluation des diplômes et compétences en Ontario, l'absence d'équité demeure dans le traitement des demandes francophones et anglophones puisque la majorité de l'information et des ressources est en anglais. Les organismes de réglementation en physiothérapie, en ergothérapie et en sciences infirmières ont tous des programmes pour les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger, même si ces programmes s'adressent davantage aux anglophones. Ces organismes font preuve d'une grande volonté d'améliorer leurs services en français, mais leurs ressources humaines et financières limitent leurs actions à cet égard. Pour les diplômés internationaux francophones, cet écart est accentué par de longs délais dans le traitement de leurs demandes de reconnaissance et l'incapacité d'obtenir des formations d'appoint en français.

### **Obstacles et défis**

À la suite des présentations, les participants ont mentionné de nombreux obstacles et défis liés à l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences dans la région de l'Ontario. Nous les avons résumé et regroupé sous quatre grandes rubriques.

## 1. Obstacles et défis liés à l'accès et au partage de l'information et des ressources en français

- ✿ Les points d'accès à l'information sur les professions ciblées et aux ressources de formation en français sont éclatés et diffus; il y aurait lieu de les regrouper pour assurer une meilleure coordination et diffusion.
- ✿ La multiplication des sites Internet voués à l'immigration, à l'emploi et à la reconnaissance des diplômes et compétences porte souvent à confusion (Establishment org., Professions Santé Ontario, Immigration Ontario, Global Experience Ontario, etc.).
- ✿ L'information prémigratoire concerne l'ensemble du Canada et ne reflète pas les réalités provinciales; il y aurait donc lieu de revoir le portail « Se rendre au Canada ».
- ✿ L'information sur le processus de reconnaissance des diplômes et compétences mérite d'être simplifiée et traduite en français.
- ✿ Les ressources en français sur les exigences de l'évaluation clinique sont pratiquement inexistantes.
- ✿ Le matériel pédagogique en français est difficile à trouver dans les communautés francophones en situation minoritaire.

## 2. Obstacles et défis liés à la complexité de l'univers professionnel et juridictionnel

- ✿ La défense ou le maintien des standards dans chaque province est au centre des débats sur la standardisation pancanadienne.
- ✿ Le manque d'universalité des formations d'appoint et du processus d'évaluation des diplômes limite la mobilité interprovinciale (entente intégrée en 2009 pour favoriser la mobilité).
- ✿ Malgré les initiatives de concertation interprovinciale, les différences entre les provinces et entre les professions sont bien ancrées.
- ✿ Les demandes accrues soumises aux organismes de réglementation et aux services d'évaluation occasionnent des retards de réponse aux diplômés internationaux francophones à cause du manque de ressources humaines et financières.

## 3. Obstacles et défis liés aux réseaux d'accueil et de formation professionnelle

- ✿ Les organismes professionnels et les diplômés internationaux dans le domaine de la santé connaissent mal les réseaux francophones qui pourraient offrir des formations d'appoint, des stages cliniques ou du mentorat.
- ✿ L'isolement social et professionnel des immigrants francophones formés à l'étranger dans le domaine de la santé constitue une entrave importante à leur intégration professionnelle. De plus, le manque de soutien et d'aiguillage durant le processus de reconnaissance des diplômes et compétences contribue à cet isolement.

- ✿ Le manque de formations d'appoint et d'outils en français pour se préparer aux examens des ordres professionnels contribue à l'échec professionnel.

#### 4. **Obstacles et défis liés aux attitudes populaires et aux politiques gouvernementales**

- ✿ Les attitudes et les perceptions par rapport au bilinguisme en général et au français en particulier ont un impact sur l'intégration professionnelle des diplômés étrangers de la santé dans les communautés francophones minoritaires. Le renforcement du bilinguisme sur le plan provincial est un enjeu politique qui représente une condition de succès pour la démarche visant à offrir des services d'évaluation, en français, des diplômés et compétences aux professionnels francophones formés à l'étranger.
- ✿ Les attitudes et les perceptions par rapport à l'immigration et à la diversité culturelle peuvent aussi représenter une embûche.
- ✿ La discrimination et le racisme peuvent parfois se manifester de façon inavouée ou inconsciente dans l'évaluation des compétences.
- ✿ Les attentes des nouveaux arrivants sont souvent irréalistes (*Canadian Dream*) et rapidement décevantes.

#### **Pistes de solution**

Durant les discussions, les participants ont proposé plusieurs pistes de solution. Nous les avons résumé et regroupé sous trois grands thèmes.

##### 1. **La mise sur pied d'un continuum d'information, de formation et de services prémigratoires et postmigratoires centrés sur les professionnels francophones de la santé**

- ✿ Les critères et le processus d'évaluation des diplômés et compétences des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger doivent être plus clairs et transparents, tant avant qu'après l'arrivée au Canada.
- ✿ Un portail unique en français simplifierait l'accès à de l'information sur le processus d'évaluation des diplômés et compétences dans les professions ciblées, mais aussi aux ressources destinées aux professionnels francophones de la santé formés à l'étranger (formations d'appoint, mentorats, stages).
- ✿ Un accompagnement et un aiguillage personnalisés contribuent à assurer l'intégration professionnelle et sociale (conseiller en orientation, chargé de dossier individuel, système de parrainage).
- ✿ La mise sur pied de programmes de formation d'appoint, de mentorat et de stages en français est essentielle de même que la diffusion d'informations à ce sujet sous la forme d'un répertoire remis aux organismes travaillant avec les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.
- ✿ Il faut élargir les moyens de formation et des moyens de livraison pour donner un plus grand accès. Par exemple, la formation en ligne doit être améliorée afin de permettre aux candidats d'avancer leur dossier et leur formation d'appoint avant d'émigrer.

## 2. La mobilisation des acteurs responsables de l'intégration des immigrants et/ou de la santé des francophones en situation minoritaire

- ✿ Il faut organiser des rencontres de tous les acteurs responsables de l'intégration des immigrants et/ou de la santé des francophones en situation minoritaire dans le cadre d'un forum national afin de permettre une concertation soutenue.
- ✿ Chacun des acteurs doit mettre en place des ressources selon son champ de responsabilité pour livrer proactivement des services en français.
- ✿ Le maillage des services, l'utilisation et la promotion des points d'accès doivent faire partie d'un continuum.
- ✿ Il faut créer un mécanisme de suivi des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.

## 3. L'harmonisation des standards et la simplification des processus d'évaluation des diplômes et compétences

- ✿ Il faut assurer une normalisation nationale des évaluations provinciales.
- ✿ La coopération interprovinciale doit mener à des ententes de reconnaissance mutuelle des évaluations.

### Actions prioritaires

Les discussions durant la rencontre ont permis de distinguer des enjeux nationaux qui touchent l'amélioration des services d'évaluation, en français, des diplômes et compétences dans le domaine de la santé. Les enjeux sociaux concernent ainsi l'accueil et l'intégration, la création d'attentes réalistes prémigratoires, le maintien des standards professionnels canadiens, etc. Les enjeux politiques concernent l'harmonisation et la normalisation interprovinciales, le respect des champs de compétence institutionnels, la priorisation des engagements financiers des divers paliers de gouvernement, etc. Ils dépassaient donc largement les mandats et les capacités d'intervention des acteurs invités à la rencontre régionale de l'Ontario. Les chantiers prioritaires liés aux services d'évaluation, en français, des diplômes et compétences ne pourront faire abstraction complète de ces enjeux globaux, qui représentent des conditions de succès ultime de cette démarche très pointue.

Les participants ont néanmoins cerné des actions prioritaires qui se concentrent sur les éléments clés du « continuum d'information, de sensibilisation, de formation et de services » grâce à la mobilisation et à la concertation des acteurs. Nous les avons reprises dans la troisième partie du rapport où nous faisons une synthèse des actions prioritaires communes.

## 2.3 La rencontre régionale de l'Atlantique

### Faits saillants

La rencontre régionale de l'Atlantique a eu lieu à Moncton, le 26 mars 2008. Elle a réuni 31 personnes en provenance du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et de Terre-Neuve-et-Labrador. Quatre représentants d'organismes nationaux y ont également assisté.

Les participants représentaient divers acteurs : ministères provinciaux et fédéral, organismes de réglementation provinciaux et national dans les quatre professions ciblées (médecine, sciences infirmières et soins infirmiers auxiliaires, physiothérapie, ergothérapie) et institutions d'enseignement postsecondaire. De plus, quatre organismes provinciaux responsables de l'immigration et de la santé dans les communautés francophones en situation minoritaire ont contribué aux discussions.

Quatre conférenciers ont décrit comment leur organisme traite les demandes d'évaluation des diplômes et compétences reçues des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Ils ont exposé les obstacles auxquels ces derniers font face et mentionné certaines pratiques exemplaires comme pistes de solution.

Le Dr Cameron D. Little, de l'Ordre des médecins et chirurgiens de la Nouvelle-Écosse, a précisé que l'Ordre n'offre aucun service en français pour le moment. Pour pratiquer dans cette province, les médecins doivent démontrer qu'ils peuvent le faire en anglais. Parmi les 2 000 médecins, 212 sont francophones et 42 sont des diplômés francophones formés à l'étranger. Comme l'exige la profession, ces derniers doivent réussir l'examen national du Conseil médical du Canada, qui offre tous ses services en français et en anglais. L'Ordre a créé un répertoire des médecins qui peuvent travailler en français dans la province pour mieux répondre aux besoins des communautés francophones. Il offre aussi aux médecins diplômés à l'étranger un programme d'évaluation et de développement professionnel appelé *Clinician Assessment for Practice Program*, qui dure 13 mois. Ce programme les appuie grâce à du mentorat et à une évaluation de leur pratique. Dr. Little a ajouté que l'Ordre des infirmières et infirmiers de la Nouvelle-Écosse a mis au point un site Internet pour



Quelques participantes à la rencontre régionale de l'Atlantique, de gauche à droite : Maggy Razafimbahiny, Consortium national de formation en santé (CNFS); Rebecca Bourdage, Collège des physiothérapeutes du Nouveau-Brunswick; Alison Cooper, *Canadian Alliance of Physiotherapy Regulators*; Deniz Akmaner, Évaluation et reconnaissance des diplômes et compétences internationaux (ERDCI), Conseil Atlantique des ministres de l'Éducation et de la Formation; Roukya Abdi Aden, Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada (FCFA).

les diplômés étrangers où l'on explique la marche à suivre pour obtenir la reconnaissance des compétences. Le site existe présentement en six langues, y compris le français.

Linda Finley, de l'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick, a précisé les éléments évalués lors de la reconnaissance des compétences : l'éducation, les compétences linguistiques, l'expérience clinique supervisée et la réussite de l'examen national. Elle a expliqué qu'une demande d'évaluation peut être soumise en français dans la province. Si des lacunes sont notées, les infirmières et infirmiers formés à l'étranger ont accès à des placements cliniques ou à des formations d'appoint. Par exemple, une expérience clinique supervisée de six à huit semaines a pour objectif de faciliter l'intégration du diplômé étranger dans le système de santé canadien. Mme Finley a souligné qu'on accorde une accréditation temporaire aux diplômés étrangers en sciences infirmières afin de leur permettre de pratiquer jusqu'à ce que le processus de reconnaissance des compétences soit terminé.

Alison Cooper, de l'Alliance canadienne de physiothérapie, a décrit le processus d'évaluation des compétences des diplômés internationaux dans ce domaine<sup>2</sup>. Parmi les solutions possibles pour augmenter l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences, l'Alliance propose d'accroître la publication de documents en français, d'élaborer davantage de programmes de passerelle dans les deux langues officielles et d'inscrire la démarche du CNFS dans le cadre de la réforme annoncée par le gouvernement fédéral lors du dépôt du budget de 2008 sur l'immigration.

Philip Bélanger, du Service d'évaluation et de reconnaissance des diplômes et compétences internationaux (ERDI), a rappelé l'historique de cet organisme. Il a précisé que le ministère des Ressources humaines et du Développement social du Canada pilote ce projet. Le Conseil des sous-ministres de l'Éducation de la région de l'Atlantique en a approuvé le modèle. On prévoit qu'un centre d'évaluation bilingue effectuera l'évaluation des diplômes et compétences en collaboration avec les organismes de réglementation. Des consultations ont été effectuées à ce sujet avec le corps professoral, les employeurs, les institutions d'enseignement postsecondaire, les gouvernements provinciaux et les services aux immigrants.

### **Obstacles et défis**

Tous les participants ont reconnu le manque de ressources humaines et financières pour assurer des services d'évaluation des diplômes et compétences en français dans la région de l'Atlantique. Quant aux distinctions importantes à noter entre les quatre provinces, le Nouveau-Brunswick est bilingue alors que les communautés francophones dans les trois autres provinces sont petites et dispersées. Vu le faible nombre de professionnels francophones de la santé formés à l'étranger qui vivent dans la région de l'Atlantique, on se demande comment répondre régionalement à leurs besoins.

À la suite des présentations, les participants ont mentionné de nombreux obstacles et défis liés à l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences dans leurs provinces. Nous les avons résumés et regroupés sous quatre grandes rubriques.

#### 1. Obstacles et défis liés aux ressources humaines et financières

- ✿ Le manque de concertation occasionne un dédoublement des efforts.
- ✿ La traduction des documents et la validation du contenu des documents traduits exigent des sommes élevées.
- ✿ Les programmes de formation d'appoint représentent des frais élevés.

#### 2. Obstacles et défis liés à l'univers professionnel des organismes de réglementation

- ✿ L'emprise des organismes de réglementation qui travaillent souvent en silo peut occasionner un dédoublement.
- ✿ Il y a une multitude de systèmes d'évaluation des diplômes et compétences à l'échelle pancanadienne.
- ✿ Il est important de faire reconnaître les formations d'appoint par les organismes de réglementation.

#### 3. Obstacles et défis liés à l'information

- ✿ L'information pré-migratoire est incomplète et ne reflète pas les réalités provinciales.

#### 4. Obstacles et défis liés aux réseaux d'accueil

- ✿ Les obstacles liés à l'intégration culturelle, sociale et économique ont un impact sur la rétention des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger dans les communautés francophones en situation minoritaire.
- ✿ Une fois la reconnaissance de leurs diplômes acquise, les professionnels francophones formés à l'étranger partent vers les grands centres.
- ✿ Les communautés d'accueil sont mal préparées pour recevoir les immigrants francophones diplômés à l'étranger.

### Pistes de solution

Durant les discussions, les participants ont proposé plusieurs pistes de solution en ce qui concerne la coordination, la sensibilisation et l'engagement des acteurs principaux. Nous les avons résumés et regroupés sous quatre grands thèmes.

#### 1. Le rapprochement avec les communautés francophones en situation minoritaire

- ✿ Il faut établir des partenariats entre les communautés et les organismes de réglementation pour arrimer les besoins en matière de main-d'œuvre francophone en santé.

## 2. L'élaboration de programmes d'appui et d'intégration professionnelle

- ✿ Il est nécessaire d'élaborer des programmes de mentorat sur le modèle de celui en médecine familiale à Saint-Boniface.
- ✿ Il faut offrir des stages rémunérés aux diplômés francophones internationaux en santé.
- ✿ Il faut concevoir des programmes d'appoint pour répondre aux lacunes notées durant l'évaluation des compétences.

## 3. Le développement de ressources et d'un continuum d'information

- ✿ Il faut dresser un inventaire des programmes et des services qui existent en français au Canada.
- ✿ Il est nécessaire d'améliorer l'information prémigratoire afin qu'elle soit réaliste et de sensibiliser les services consulaires du Canada aux exigences des organismes de réglementation dans le domaine de la santé.

## Actions prioritaires

À la suite des discussions, les participants ont déterminé des actions qu'ils jugeaient prioritaires pour l'ensemble du pays plutôt que pour la région de l'Atlantique. Nous les avons résumé et regroupé sous deux grands thèmes.

### 1. L'amélioration de l'information et le partage des ressources

- ✿ Il faut effectuer un montage documentaire sous forme d'inventaire ou de répertoire et partager l'information avec les principaux acteurs.
- ✿ Il est nécessaire de mettre en évidence les besoins existants en ce qui concerne l'offre de services en français aux professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.
- ✿ Il faut améliorer l'information prémigratoire.

### 2. La communication, la coordination et l'établissement de partenariats entre les acteurs

- ✿ Il faut établir des partenariats entre les organismes de réglementation et les institutions d'enseignement afin d'offrir des services en français, y compris de la formation linguistique et des mentorats (le modèle de la *Metropolitan Immigration Settlement Association* de la Nouvelle-Écosse est cité en exemple).
- ✿ Il faut coordonner, avec les organismes de réglementation, le processus de recrutement des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger afin d'avoir des informations exactes sur les besoins et les exigences des professions.
- ✿ Il faut préparer et sensibiliser les communautés d'accueil pour qu'elles puissent offrir un encadrement social aux diplômés internationaux francophones dans le domaine de la santé.
- ✿ Il est nécessaire d'harmoniser les évaluations provinciales et nationales.



### 3. SYNTHÈSE DES ACTIONS PRIORITAIRES COMMUNES

Les trois rencontres régionales ont mis en évidence des problèmes régionaux et nationaux sur lesquels il importera de se pencher dans un avenir proche. Divers constats ont émergé des rencontres. Nous présentons maintenant les éléments communs des axes d'intervention et des pistes de solution pour accroître l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences dans chaque province et territoire du Canada (sauf le Québec).

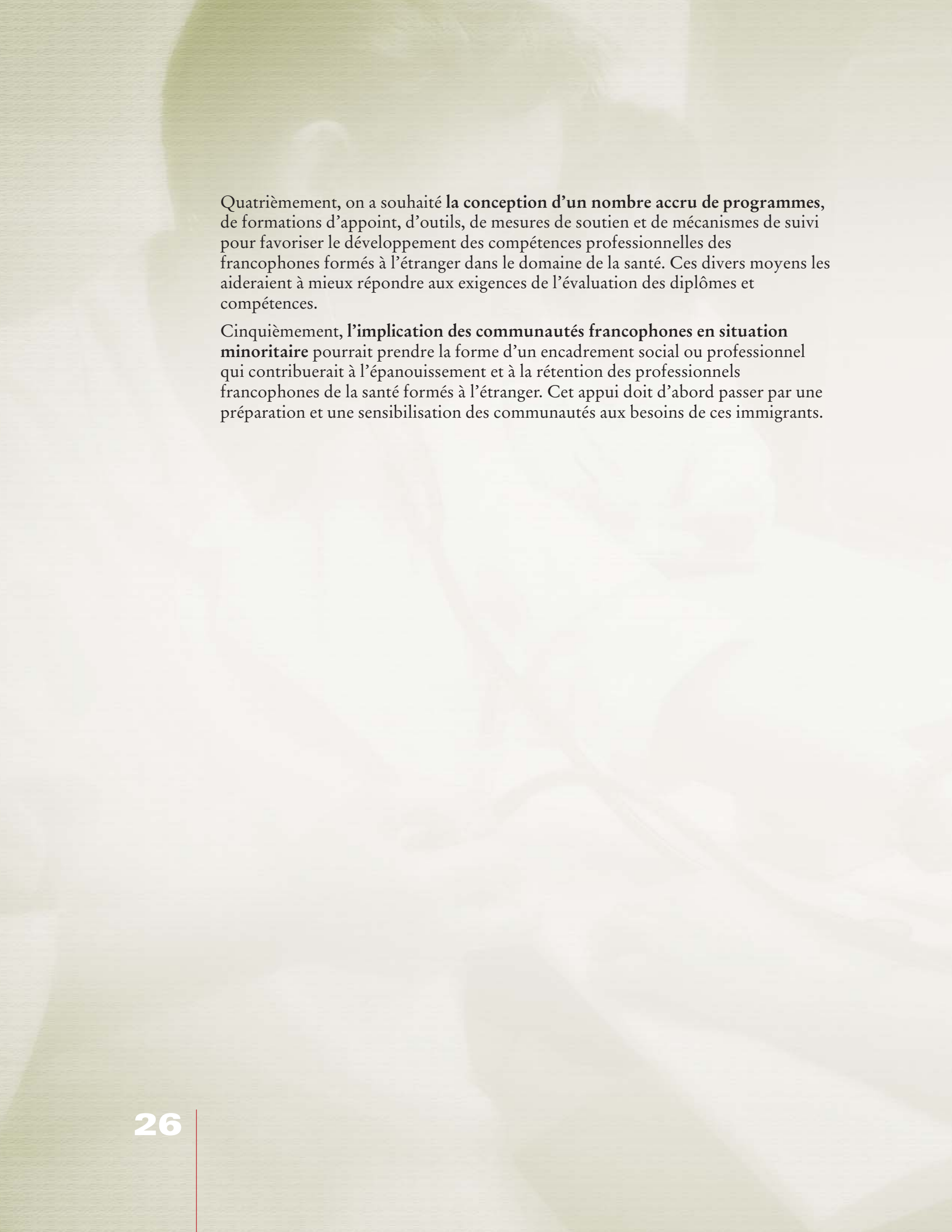
Vu la diversité des instances engagées dans l'évaluation des diplômes et compétences des diplômés internationaux francophones, la mise en œuvre des pistes d'action exige la mobilisation de toutes les autorités gouvernementales et autres qui ont un mandat précis à cet égard. L'intérêt que les acteurs ont manifesté pour la tenue des trois rencontres régionales démontre leur volonté de s'engager dans une concertation plus soutenue.

Parmi les voies à suivre, la concertation soutenue et la mobilisation de tous les acteurs traversent l'ensemble des actions privilégiées au cours des trois rencontres. Les participants ont recommandé d'établir un mécanisme de concertation nationale afin d'assurer une collaboration accrue de tous les partenaires en ce qui a trait à l'offre de services, en français, d'évaluation des diplômes et compétences. Toutes les actions que nous re prenons ci-dessous découlent de cette approche.

Premièrement, **la centralisation de l'information et des ressources** est ressortie comme action prioritaire pour favoriser la diffusion et le partage de ce qui existe déjà en français. On a recommandé d'abord la création d'un portail unique ou d'un service national d'information qui offrirait, en français, toute l'information nationale et provinciale sur la reconnaissance des diplômes et compétences des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger.

Deuxièmement, on a proposé **la création d'une banque de données** sous la forme d'un répertoire de toutes les ressources (formations d'appoint et linguistiques, mentorats, stages, etc.) au plan national qui peuvent aider les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. La diffusion du répertoire permettrait de maximiser l'utilisation des ressources et d'accélérer le processus de reconnaissance.

Troisièmement, on a proposé de mettre au point **un portail prémigratoire** qui offrirait de l'information réaliste et à jour sur la situation économique et linguistique des provinces. Ce portail pourrait aussi préciser les exigences des organismes de réglementation.



Quatrièmement, on a souhaité **la conception d'un nombre accru de programmes**, de formations d'appoint, d'outils, de mesures de soutien et de mécanismes de suivi pour favoriser le développement des compétences professionnelles des francophones formés à l'étranger dans le domaine de la santé. Ces divers moyens les aideraient à mieux répondre aux exigences de l'évaluation des diplômes et compétences.

Cinquièmement, **l'implication des communautés francophones en situation minoritaire** pourrait prendre la forme d'un encadrement social ou professionnel qui contribuerait à l'épanouissement et à la rétention des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Cet appui doit d'abord passer par une préparation et une sensibilisation des communautés aux besoins de ces immigrants.

## CONCLUSION

Depuis quelques années, les partenariats entre les acteurs principaux ainsi que les politiques des gouvernements fédéral et provinciaux ont permis de réaliser des initiatives porteuses qui facilitent l'intégration professionnelle des diplômés anglophones formés en santé à l'étranger. Plusieurs des constats qui sont ressortis des trois rencontres régionales du CNFS ont également été mentionnés dans d'autres forums sur la situation de ces diplômés anglophones.

Cependant, on possède peu de données sur la situation particulière des professionnels francophones de la santé formés à l'étranger. Selon les participants aux trois rencontres régionales, les diplômés internationaux francophones ou anglophones font face à des défis similaires par rapport aux obstacles liés à la reconnaissance des diplômes et compétences. Le parcours est toutefois plus difficile pour les francophones vivant dans des communautés fortement anglophones, car les possibilités d'obtenir des services, en français, de reconnaissance des diplômes et compétences sont restreintes, voire inexistantes.

Les actions prioritaires proposées durant les trois rencontres dépassent largement le mandat du CNFS. L'appropriation et l'engagement de tous les acteurs en fonction de leurs mandats respectifs seront donc essentiels pour assurer la mise en oeuvre d'un plan de travail préliminaire.

Grâce à son réseau national d'institutions de formation postsecondaire en santé, le CNFS a noué des partenariats avec de nombreux organismes complémentaires ou actifs dans ce domaine. Compte tenu de son bilan positif en matière de formation et de recherche en santé en français, il se trouve dans une position idéale pour servir d'agent mobilisateur pour la mise en oeuvre des actions proposées afin d'accélérer l'intégration professionnelle des immigrants francophones formés en santé à l'étranger.

Par conséquent, le CNFS examinera comment il peut assurer une concertation nationale des acteurs. Il se penchera sur les actions touchant l'élaboration de programmes de formation d'appoint en français dans le domaine de la santé, l'inventaire des ressources pour les professionnels francophones de la santé formés à l'étranger et la sensibilisation des partenaires communautaires.

Il est nécessaire également de sensibiliser les gouvernements provinciaux aux besoins des organismes de réglementation et des services d'évaluation des diplômes afin de répondre en français aux demandes de reconnaissance des diplômes et compétences. Cette action devra se faire en partenariat avec ces organismes et ces services, mais aussi avec les organismes communautaires des francophones en situation minoritaire. Des efforts devront être menés afin d'inciter les gouvernements et les organismes de réglementation à s'engager davantage par rapport au bilinguisme et à la *Loi sur les langues officielles*. Leurs programmes et leurs services visant la reconnaissance des diplômes et compétences des professionnels de la santé formés à l'étranger doivent être équitables pour les francophones. Si les gouvernements provinciaux connaissent mieux la réalité des diplômés internationaux francophones en santé, ils seront peut-être plus enclins à affecter les ressources humaines et financières nécessaires pour accroître l'offre de services en français et pour rendre le processus d'évaluation plus équitable à l'égard des francophones. L'harmonisation des standards d'évaluation et la simplification du processus d'évaluation relèvent également des instances provinciales. Il faudra donc veiller à introduire la notion d'équité linguistique dans les initiatives en cours.

Lors des trois rencontres régionales, les participants ont indiqué clairement qu'ils souhaitent poursuivre les discussions. Ils veulent aussi établir un plan d'action pouvant mener à des initiatives concrètes afin d'accélérer l'intégration professionnelle des immigrants francophones formés à l'étranger dans le domaine de la santé.

A l'issue de ces trois consultations régionales, il est clair que la mise en œuvre des recommandations devra se faire à plusieurs niveaux afin de bien couvrir tous les éléments visant à faciliter et à améliorer les services d'accréditation et d'évaluation en français des diplômes et compétences des Professionnels de la santé francophones formés à l'étranger. Pour sa part, le CNFS s'engage à collaborer avec ses partenaires pour élaborer un plan d'action qui reprendra les actions prioritaires et les recommandations dans le but d'assurer un suivi concerté des trois consultations.